

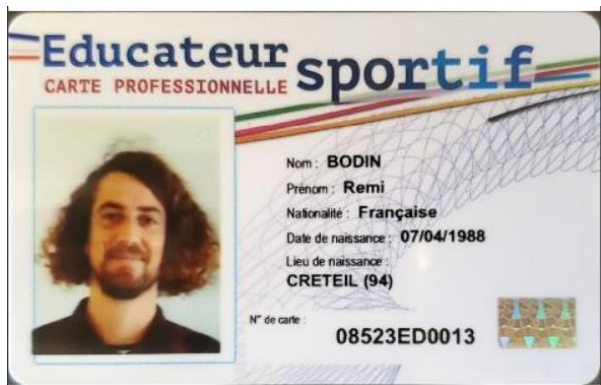


1. L'École

Olonne Kitesurf est une école itinérante qui se déplace en fonction des conditions météorologiques et du niveau des élèves sur les plages du Bouil à Longeville sur Mer, du Veillon à Talmont Saint Hilaire, de Sauveterre et du Menhir aux Sables d'Olonne, des Dunes 2 à Brétignolles sur mer et de la grande plage de Saint Gilles Croix de Vie.

Olonne Kitesurf dispense avec son propre matériel des cours particuliers de kitesurf de l'initiation au perfectionnement. Olonne Kitesurf organise aussi des séances Club, Coaching et Guide où 1 à 4 pratiquants avec leur propre matériel viennent pratiquer sous la responsabilité de l'école de kitesurf.

Le seul et unique moniteur est Rémi BODIN, titulaire du BPJEPS Glisse Aérotractées, de sa carte professionnelle en cours de validité et d'une assurance en responsabilité civil souscrite à la FFVL.





Attestation d'assurance 2022-2023 PRATIQUANT

Le pratiquant: **Remi BODIN**
2 RUE DE LA COUPE

85100 LES SABLES-D'OLONNE
N° Licence FFVL: **2307177A**

Est assuré en tant que : **Moniteur professionnel Kite-Wing**

Selon les garanties et les modalités suivantes (si souscrites):

Garantie(s)	Description des garanties
Responsabilité Civile liée à la pratique sportive Contrat XL INSURANCE COMPANY SE n°FR00018150AV23A	Souscrite Objet: La garantie a pour objet de couvrir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'assuré du fait de dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers, suite à un sinistre survenu à l'occasion des activités statutaires agréées et/ou encadrées par la FFVL correspondant à la licence fédérale souscrite et mentionnées ci-dessus, que ces activités soient aéronautiques ou « volantes » - quel que soit le type d'aéronef utilisé (PARAPENTE, DELTAPLANE ou SPEED-RIDING) - ou qu'elles soient terrestres ou « non volantes » (Cerf-volant, Boomerang, Kite, Wing, Stand up Paddle), sous réserve d'être titulaire des qualifications et autorisations valides et nécessaires au vol ou à l'activité entrepris. Limites géographiques : - Pour tous les Assurés autres que ci-dessous: MONDE ENTIER, à l'exclusion USA et Canada et pays sous embargo des Nations Unies et de l'Union Européenne. - Pour les Sportifs de Haut Niveau (SHN), les membres des collectifs France, athlètes, sportifs représentant la Fédération FFVL et leurs accompagnateurs, à l'occasion des réunions et compétitions internationales et entraînements auxquels participera la FFVL : MONDE ENTIER Y COMPRIS USA CANADA, à l'exclusion des pays sous embargo des Nations Unies et de l'Union Européenne. Limite de garantie : 2 500 000 d'Euros par sinistre, tous dommages confondus, y compris : - L'extension Responsabilité Civile Admise à l'égard des passagers (dommages corporels), limitée à 115 000 EUR (cent quinze mille euros) par personne transportée, - L'extension Avance des frais de premiers secours à l'égard des passagers, limitée à 10.000 EUR (dix mille euros) par personne transportée, - Les risques liés aux actes de guerre et au terrorisme Franchise : 350 Euros par sinistre en cas de dommages matériels.
Individuelle accident de base Contrat XL INSURANCE COMPANY SE n°FR00018150AV23A	NON Souscrite
Individuelle Accident biplace passager Contrat XL INSURANCE COMPANY SE n° FR00018150AV23A	NON Souscrite



<p>Assistance Rapatriement Contrat EUROP ASSISTANCE n°58.224.421</p>	<p>Pour le Licencié : NON Souscrite Pour les Passagers du Licencié : NON Souscrite</p>
<p>Extension de garantie Assistance Rapatriement Monde Entier Contrat EUROP ASSISTANCE n°58.224.509</p>	<p>Pour le Licencié : NON Souscrite Pour les Passagers du Licencié : NON Souscrite</p>
<p>Protection Juridique Contrat ALLIANZ PROTECTION JURIDIQUE n°787048</p>	<p>Souscrite le 20/04/2023 - Activités statutaires fédérales et Sports de Pleine nature - Plafonds et seuils d'intervention des frais et honoraires d'avocat: - pour les litiges relevant de la compétence d'une juridiction de l'un des pays suivants : France (y compris DROM COM) et autres pays membres de l'Union Européenne, Andorre, Liechtenstein, Norvège, Principauté de Monaco, Suisse et Vatican, intervention à hauteur de 25 000 € TTC par litige. - pour les actions relevant de la compétence d'une juridiction située sur tout autre territoire dans le reste du monde, intervention à hauteur de 10.000 € TTC par litige. - Seuil minimal d'intervention en recours par litige T.T.C. : 200€ TTC - Seuil minimal d'intervention en défense par litige T.T.C. : NEANT - Délai de carence : NEANT</p> <p>Service d'information juridique par téléphone : 0978 978 097 (appel non surtaxé), de 8 h à 20 h, du lundi au samedi (hors jours fériés).</p> <p>- Étendue géographique des garanties : Les garanties sont acquises si votre litige relève de la compétence d'un tribunal de l'un des Etats suivants : France (y compris DROM COM) et autres pays membres de l'Union Européenne, Andorre, Liechtenstein, Norvège, Principauté de Monaco, Suisse et Vatican. Dans les autres Etats, l'intervention est limitée à la prise en charge du coût de la procédure judiciaire engagée par vous ou contre vous, à concurrence de 10 000 T.T.C.</p>
<p>Extension Sports de Pleine nature</p>	<p>- Garantie Responsabilité Civile - Contrat AXA France IARD n°7300499704 : Souscrite Objet : la garantie a pour objet de couvrir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des Tiers à la suite d'un sinistre survenus du fait de l'exercice des activités des Activités sportives assurées pratiquées, à titre de loisir. Cette garantie intervient en complément ou à défaut des garanties RC « vie privée » souscrite par l'Assuré. Limite de garantie : 5 000 000 € par année d'assurance et par sinistre, tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus. Limites géographiques : France métropolitaine, DROM-COM- POM et MAROC.</p> <p>- Garantie Individuelle Accident - Contrat TOKIO MARINE n°FR010058TT: NON Souscrite</p>



	<ul style="list-style-type: none">- Garantie Assistance Rapatriement - Contrat EUROP ASSISTANCE n°58.224.421 : NON Souscrite - Extension de garantie Assistance Rapatriement Monde Entier - Contrat EUROP ASSISTANCE n°58.224.509 : NON Souscrite
Individuelle Accident Complémentaire Contrat TOKIO MARINE n°FR012444TT	NON Souscrite
Tous Risques Matériels Contrat HELVETIA n°91602696	NON Souscrite

La présente attestation est valable du 08/04/2023 au 31/12/2023 (heure locale)

Cette attestation d'assurance est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit, à titre d'information et de preuve de l'existence du contrat d'assurance à la date figurant ci-dessus. Elle ne peut en aucune manière engager les assureurs au-delà des conditions, limitations et exclusions du contrat.

POUR LE DETAIL DES GARANTIES, CONDITIONS ET EXCLUSIONS APPLICABLES A CHAQUE CONTRAT, SE REPORTER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DES POLICES D'ASSURANCE CORRESPONDANTES.

Coordonnées :

Services de gestion SAAM : ffvl@saam-assurance.com

En cas d'accident, veuillez déclarer votre sinistre dans les 5 jours auprès de la FFVL :

- Sur le Site web : www.ffvl.fr

Par email: sinistres@ffvl.fr

L'équipe du SAAM est à votre disposition pour tout complément d'information.

Le 18/06/2023

**SAAM VERSPIEREN GROUP
Laurent HAUMONT**

SAAM VERSPIEREN GROUP

60 rue de la Chaussée d'Antin - 75 009 PARIS

Société par actions simplifiée de courtage d'assurance au capital de 139 261,77 euros

SIREN 572 031 870 - RCS Paris - N°ORIAS : 07 003 050 - www.orias.fr

N° de TVA intracommunautaire : FR 43572031870 - APE 66222 - SIRET 572 031 870 00106

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution: 4 Place de Budapest - 75436 PARIS cedex 09



2. Le Matériel

a. Les équipements de pratique

L'équipement fourni aux élèves est adapté aux conditions de pratique. L'école dispose de voile de kitesurf de 7 à 17m² permettant de fournir aux élèves la taille de voile adéquate au vent et caractéristique physique de l'élève. Les barres sont équipées de système de largage répondant aux attentes de l'AFNOR. Les planches peuvent être accrochées aux élèves par un système de leash disposant lui aussi d'un système de largage.

b. L'équipement individuel fournit lors des cours particuliers

Les élèves sont équipés avec les matériel suivant :

- Casque équipé d'un talkie-walkie pour recevoir les consignes du moniteur
- Combinaison Neoprene adaptée à la température de l'eau
- Gilet de flottaison
- Un leash d'aile
- Un harnais de type culotte

c. L'équipement individuel du moniteur

Le moniteur de l'école encadrant les élèves est équipé en permanence de :

- Une combinaison
- Un harnais
- Un coupe-ligne
- Un talkie-walkie pour transmettre des informations à l'élève
- Une trousse de premiers secours (BAVU et masque, Coussin Hémostatique, Compresse, Antiseptique, Icebag, Bandes, Garrot, Couverture de survie)
- Un téléphone portable

d. L'équipement pour les séances Club, Coaching et Guide

La particularité de ces séances est que les pratiquants utilisent leur propre matériel. Toutefois, Olonne Kitesurf s'assure par un contrôle visuel du bon état des équipements de l'élève ainsi que par un test de déclenchement des sécurité le bon fonctionnement de celles-ci. Olonne Kitesurf s'assure aussi que le matériel utilisé est en adéquation avec les conditions météorologiques du moment. Olonne Kitesurf s'assure aussi que chaque élève est équipé d'un coupe ligne en état de fonctionnement.

Olonne Kitesurf fournit pour chaque élève, un casque équipé d'une radio. Olonne Kitesurf propose aussi un gilet de flottaison (obligatoire si navigation en dehors de la bande des 300m).



3. Procédures de sécurité et d'intervention

a. Le rappel aux élèves des procédures de sécurité

Chaque début de cours est marqué par un rappel sur l'utilisation des dispositifs de sécurité du kite. Il existe trois niveaux successifs de sécurité pour neutraliser la puissance d'une aile de kitesurf. Ces niveaux sont décrits systématiquement de la façon suivante à tous les participants quel que soit le format de séance :

Action	Dans quel cas ?	Conséquence sur l'aile
1 – Lâcher la barre	Chute ou Perte de Contrôle de l'aile	L'aile rejoint le bord de fenêtre où sa puissance est au plus faible et tombe.
2 – Déclencher à la boucle	Dans le cas où : - Lâcher la barre ne suffit pas à neutraliser la puissance et que l'aile nous attire vers un danger (exemple : rochers) - Casse d'une ligne - Emmêlage avec un autre pratiquant	L'aile n'est tenue que par un fil ce qui la met en drapeau et neutralise sa prise au vent et donc la puissance générée par celle-ci.
3 – Libérer totalement l'aile	Dans le cas où le déclenchement ne suffit pas à neutraliser la puissance fournie par l'aile.	Désolidarisation totale du pratiquant et de son aile.

Les débuts de séances sont aussi systématiquement marqués par un descriptif des conditions météorologiques en cours et prévues ainsi que d'un descriptif complet des dangers du spot (ex : présence de rocher, courant, autres usagers...).

b. Organisation de la sécurité d'une séance

Olonne Kitesurf organise des séances de kitesurf sur l'espace public maritime. Ainsi, la présence d'autres usagers est à prévoir. Olonne Kitesurf s'organisera toujours pour exercer ces séances de kitesurf dans des zones les plus dégagées possible d'autres usagers de ces espaces. Olonne Kitesurf s'engage aussi à jouer un rôle d'information pour les autres usagers sur les risques encourus à s'approcher de pratiquants.

Olonne Kitesurf a distingué deux types possibles d'événements pouvant mettre en péril un élève :

- L'élève se fait tracter par le kite sans pouvoir s'arrêter.
- L'élève n'arrive pas à revenir au bord.

Ses risques peuvent être grandement atténués de plusieurs manières. Le moniteur se placera toujours sous le vent de l'élève de telle sorte à pouvoir intervenir sur l'aile ou sur l'élèves directement. La direction du vent pour les séances ne peut être située qu'entre sideshore et onshore. Lorsque le vent est sideshore, le moniteur disposera d'un moyen d'intervention sur la plage pour pouvoir secourir un élève ne pouvant pas revenir au bord. Lorsque le vent est side on à onshore, l'élève sera ramené au bord par son aile.

NB : Le moniteur est capable d'aller chercher une victime et son matériel à la nage ou en kitesurf.

c. Dispositif en cas d'accident

Le moniteur a été formé aux premiers secours par équipe et sait comment réagir en cas d'accident bénin à grave.

La procédure suivie est celle enseignée lors des stages de premier secours : Protéger, Alerter, Secourir.



3. Les sites de pratique

d. La plage du Bouil à Longeville-sur-mer

Deux accès permettent d'arriver sur le lieu de pratique :

- La Cartière aux Chats mène à la zone de préparation.
- Le Chemin des Oursins mène à la zone de repli.

Les numéros en cas d'urgences sont :

- 18 pour les Pompiers
- 196 pour le CROSS (VHF Canal 196)
- 02 51 33 36 18 Poste de Secours du Rocher en Juillet-Aout de 12h00 à 19h00



e. La Plage du Veillon à Talmont-Saint-Hilaire

Le site de pratique est situé entre deux communes : Talmont Saint Hilaire et Jard-sur-mer. En fonction du lieu de l'accident et de la marée, les moyens de secours à mettre en place sont différents.

Les numéros en cas d'urgences sont :

- 18 pour les Pompiers
- 196 pour le CROSS (VHF Canal 196)
- 02 51 22 21 02 Poste de Secours du Veillon en Juillet-Aout





DISPOSITIF DE SECURITE ET D'INTERVENTION

f. La Plage du Bas de Sauveterre à Olonne-sur-mer

Les numéros en cas d'urgences sont :

- 18 pour les Pompiers
- 196 pour le CROSS (VHF Canal 196)
- 02 51 90 74 78 Poste de Secours de Sauveterre en Juillet-Aout

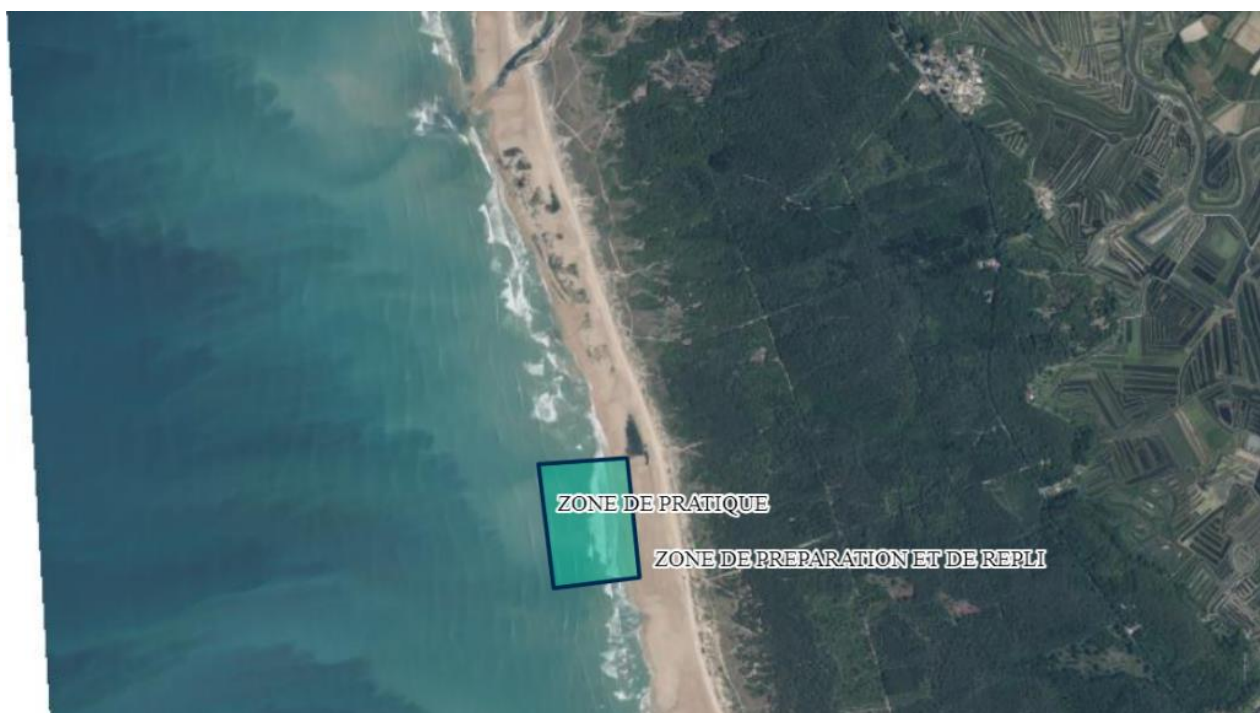


g. La Plage du Menhir à Olonne-sur-mer

Le site du Menhir est situé entre la plage de Sauveterre et la plage des Granges à Olonne sur mer. L'accès le plus court se fait par le Chemin du Menhir (Nord) ou le chemin de la Grande Pointe (Sud). Le poste de secours de Sauveterre est légèrement plus proche que celui des Granges.

Les numéros en cas d'urgences sont :

- 18 pour les Pompiers
- 196 pour le CROSS (VHF Canal 196)
- 02 51 90 74 78 Poste de Secours de Sauveterre en Juillet-Aout
- 02 51 90 54 56 Poste de Secours des Granges en Juillet-Aout





h. La Plage des Dunes 2 à Brétignolles-sur-mer

Les numéros en cas d'urgences sont :

- 18 pour les Pompiers
- 196 pour le CROSS (VHF Canal 196)
- Poste de Secours des Dunes 2 (Juillet-Aout)



i. La Grand Plage de Saint Gilles Croix de Vie

La plage dispose de multiples accès. Olonne Kitesurf en distingue 4 :

- Accès 1 : 55 avenue du Pont Neuf
- Accès 2 : Le bout de la rue de Kerlo
- Accès 3 : Rue de la Plage du Jaunay
- Accès 4 : Le bout de la rue du Pont du Jaunay

Les numéros en cas d'urgences sont :

- 18 pour les Pompiers
- 196 pour le CROSS (VHF Canal 196)





DISPOSITIF DE SECURITE ET D'INTERVENTION

j. Séance depuis le bateau

Les numéros en cas d'urgences sont le 196 pour le CROSS (VHF Canal 16) et le 06 80 21 29 15 pour la SNSM.

Le bateau utilisé par l'école est un semi-rigide de catégorie C Zodiac Cherokee 495 doté d'un moteur Mercury 50cv 4t EFI. Le bateau est immatriculé LS C48100.

Les zones de pratique sont les suivantes : De Sauveterre à la Paracu, à partir de 300m du bord jusqu'à 2milles nautique de la côte. Au large de la baie des Sables d'Olonne au sud des chenal d'accès et de la zone d'attente d'entrée au port dans la limite des 2 milles. Au niveau de la Chaume, au sud des Barges jusqu'à 2 milles des côtes.

